

TABLE DES MATIÈRES

Remerciement	IX
Préface	XI
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1. LA GENÈSE DU BEI.	3
1.1 L'avant BEI.	4
1.2 La remise en question	7
1.2.1 L'affaire <i>Villanueva</i>	7
1.2.2 Le rapport du Protecteur du citoyen	8
1.3 La mise en place de la réforme	10
1.3.1 Le projet de loi n° 46 <i>Loi concernant les enquêtes policières indépendantes</i>	10
1.3.1.1 La réforme proposée par le ministre Dutil	10
1.3.1.2 La critique du Protecteur du citoyen	12
1.3.2 Le projet de loi n° 12 <i>Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes</i>	12
1.3.2.1 La réforme proposée par le ministre Bergeron	12
1.3.3 Le projet de <i>Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes</i>	14
1.4 L'aboutissement.	17

CHAPITRE 2. LE MANDAT DU BEI	19
2.1 Son mandat principal – Les enquêtes indépendantes	20
2.1.1 Les particularités des enquêtes indépendantes	21
2.1.2 Les motifs d’ouverture d’une « enquête indépendante »	24
2.1.2.1 Motif 1 – Une personne décède	25
2.1.2.2 Motif 2 – Une personne subit une blessure grave	26
2.1.2.3 Motif 3 – Une personne est blessée par une arme à feu utilisée par un policier	30
2.1.3 Les événements non inclus	32
2.1.3.1 Les allégations d’agression sexuelle	32
2.1.3.2 Les actions des policiers hors de leurs fonctions	33
2.1.3.3 Les interventions policières entraînant le décès d’un policier.	33
2.1.4 L’obligation de dénonciation de l’événement.	33
2.2 Ses mandats accessoires	34
2.2.1 Les particularités des mandats accessoires	34
2.2.2 Les motifs d’ouverture du premier mandat accessoire.	37
2.2.3 Les motifs d’ouverture du second mandat accessoire.	38
2.3 Les exclusions des mandats	39
CHAPITRE 3. LA COMPOSITION DU BEI	41
3.1 La composition interne du BEI.	42
3.1.1 La directrice du BEI.	42
3.1.2 Le directeur adjoint du BEI.	44

3.1.3	Les enquêteurs du BEI	44
3.1.3.1	La formation	47
3.1.4	Les membres de soutien	48
3.2	Les relations externes du BEI	48
CHAPITRE 4. LE FONCTIONNEMENT DES ENQUÊTES INDÉPENDANTES DU BEI		51
4.1	La nature des enquêtes indépendantes	51
4.1.1	Les droits et devoirs des « policiers impliqués » et des « policiers témoins »	53
4.1.1.1	Obligation 1 – Se retirer de la scène de l'événement dès que possible	54
4.1.1.2	Obligation 2 – Rédiger de manière indépendante un compte rendu	55
4.1.1.3	Obligation 3 – Rencontrer les enquêteurs	60
4.1.2	Les droits et devoirs des policiers suspectés	62
4.1.3	Les droits et devoirs des directeurs des corps de police impliqués.	64
4.1.3.1	Obligation 1 – Aviser le ministre et les affaires internes	65
4.1.3.2	Obligation 2 – Sécuriser et transférer la scène au BEI	66
4.1.3.3	Obligation 3 – Veiller à la protection de l'enquête du BEI	67
4.1.4	Les droits et devoirs du ministre de la Sécurité publique	68
4.1.5	Les droits et devoirs de la direction du BEI	69
4.1.5.1	Obligation 1 – Les obligations administratives de l'organisation.	69
4.1.5.2	Obligation 2 – Désigner l'enquêteur principal et les enquêteurs	70

4.1.5.3	Obligation 3 – Communiquer avec les autres organisations.	71
4.1.5.4	Obligation 4 – Communiquer avec la population	72
4.1.6	Les droits et devoirs des enquêteurs du BEI. . .	72
4.1.6.1	Obligation 1 – Respecter l'ensemble des règles des pratiques policières . . .	72
4.1.6.2	Obligation 2 – Prendre en charge la scène de l'événement	73
4.1.6.3	Obligation 3 – Rencontrer les policiers présents lors de l'événement	74
4.1.6.4	Obligation 4 – Produire un rapport d'enquête	75
4.1.7	Les droits et devoirs des autres organisations . .	76
CONCLUSION		77
ANNEXES		
Annexe 1 : Chapitre III.1 de la <i>Loi sur la police</i>		81
Annexe 2 : Règlement sur le déroulement des enquêtes du Bureau des enquêtes indépendantes		89
Annexe 3 : Règlement sur la procédure de sélection et sur la formation des enquêteurs du Bureau des enquêtes indépendantes		95
Bibliographie		103
Table de législation		111
Table de jurisprudence		115

INTRODUCTION

Les enquêtes indépendantes du Bureau des enquêtes indépendantes du Québec ont maintenant un peu plus d'une année d'existence et la parution de ce livre permettra au lecteur de mieux comprendre son processus, mais aussi de rassurer les intervenants du milieu.

Notre objectif est de donner un éclairage sur cette nouvelle création, et aussi d'en faire la genèse et ainsi comprendre que le processus n'est finalement pas nouveau. Ce que l'on appelait à l'époque les politiques ministérielles sont ni plus ni moins que l'ancêtre des enquêtes indépendantes.

Le lecteur aura vite fait de constater que nous avons pris soin de bien circonscrire le processus en nous posant des questions sur les problématiques constatées et en laissant à l'ensemble des intervenants la possibilité de se positionner et de suggérer en temps opportun des pistes de solution en vue d'améliorer le cadre législatif qui régit ces enquêtes.

Le travail de recherche réalisé dans cet ouvrage ainsi que l'expérience acquise par les auteurs œuvrant sur le terrain permettront, nous le souhaitons, de jeter les pierres angulaires d'un processus de réflexion tout en renseignant les différents intervenants du milieu policier.

Tant les policiers de terrain que leurs gestionnaires auront avantage à prendre connaissance de cet outil et à l'utiliser en référence. Les juristes œuvrant dans ce domaine du droit pourront également parfaire leur formation.

Au chapitre 1, le lecteur fera un voyage dans le temps, les auteurs y faisant la genèse du BEI et expliquant ce qui a mené à la

création de ce dernier. Un rappel des événements marquants et des projets de loi permettra la mise en place de la toile de fond.

Aux chapitres 2 et 3, les auteurs décortiquent les mandats et la composition du BEI et ses particularités.

Et finalement au chapitre 4, le lecteur sera accompagné sur le terrain en voyant le fonctionnement détaillé des enquêtes indépendantes du BEI.

Nous souhaitons que vous y trouverez tout autant de plaisir à le lire que nous avons eu à le concevoir.

Bonne lecture.